

**U.R.C.S.H. – Section 4C**  
**REGLEMENT D'AGILITY DE LA F.C.I.**  
**ET COMPLÉMENTS DU RÈGLEMENT BELGE**

**SOMMAIRE**

**Première Partie : Règlement d'Agility de la F.C.I.**

**PARCOURS**

- 1.1 Généralités
- 1.2 Tracé du parcours

**DÉROULEMENT DU CONCOURS**

- 2.1 Choix du «Temps de Parcours Standard » (TPS)
- 2.2 Détermination du «Temps de Parcours Maximum » (TPM)
- 2.3 Déroulement des épreuves

**OBSTACLES**

- 3.1 Les haies
- 3.2 Le mur ou viaduc
- 3.3 La table
- 3.4 La passerelle
- 3.5 La balançoire
- 3.6 La palissade
- 3.7 Le slalom
- 3.8 Le tunnel rigide
- 3.9 Le tunnel souple
- 3.10 Le pneu
- 3.11 Le saut en longueur
- 3.12 Arrivée et départ

**JUGEMENT**

- 4.1 Généralités
- 4.2 Pénalités
  - 4.2.1 Fautes commises sur le parcours
  - 4.2.2 Fautes entraînant l'exclusion

**5 CLASSIFICATIONS / MENTIONS**

**6 CLASSEMENT**

**7 ORGANISATION DE CONCOURS**

**8 CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS**

**9 CONCOURS, CATEGORIES ET CLASSES**

- 9.1 Concours
- 9.2 Catégories
- 9.3 Classes

**10. CHAMPIONNAT DU MONDE D'AGILITY DE LA F.C.I.**

- 10.1 Organisation
- 10.2 Epreuves du championnat du monde d'Agility
- 10.3 Engagements
- 10.4 Contrôle vétérinaire
- 10.5 Carnet de Travail
- 10.6 Jury
- 10.7 Récompenses

**11. CHAMPION INTERNATIONAL D'AGILITY**

**Deuxième Partie : le Règlement belge d'agility**

1. DIRECTIVES GÉNÉRALES
  - 1.1 Règlement général d'organisation
  - 1.2 Critères généraux de jugement
  - 1.3 Terrain
  - 1.4 Admission
  - 1.5 Inscription
  - 1.6 Organisation de concours
    - 1.6.1. Généralités
    - 1.6.2. Epreuves de Sélection
  - 1.7 Obligations administratives
  - 1.8 Conducteurs
  - 1.9 Juges
  - 1.10 Concours, catégories et classes
2. PARCOURS
3. DÉROULEMENT DU CONCOURS
4. OBSTACLES
5. JUGEMENTS
6. CLASSIFICATIONS ET CLASSEMENT
7. ORGANISATION DES CONCOURS
8. LICENCE PROGRAMME AGILITY (LPA)
9. TYPES D'ÉPREUVES
  - 9.1 Types d'épreuves officielles
    - 9.1.1. Agility
    - 9.1.2. Jumping
  - 9.2 Types d'épreuves reconnues
    - 9.2.1 Gamblers
    - 9.2.2 Parcours libre
    - 9.2.3 Knock-Out (parcours par élimination)
    - 9.2.4 Estafette
    - 9.2.5 Deux dans le carré
  - 9.3 Autres types d'épreuves
    - 9.3.1 Parcours progressifs
    - 9.3.2 Snooker
    - 9.3.3 Puissance et vitesse
    - 9.3.4 Aller et retour

Elaboré par la commission d'Agility de la FCI lors de sa réunion du 30 septembre et du 01 octobre 1989 à Strasbourg. Traductions anglaise et allemande approuvées par la commission d'Agility de la FCI le 25 novembre 1989.

Règlement approuvé par le comité général de la FCI lors des réunions des 11 et 12 décembre 1989 à Stockholm.

Adapté par la commission d'Agility de la FCI lors des réunions des 18 et 19 mars 2000 à Zürich.

Les organisations cynologiques nationales sont invitées à encourager la pratique de l'Agility dans l'esprit et suivant les règlements de la FCI qui sont d'application depuis 1991 (adaptés en 1995, 2001 et 2006).

## RÈGLEMENT D'AGILITY DE LA FCI

L'Agility est une discipline ouverte à tous les chiens. Elle consiste à leur faire négocier divers obstacles pour mettre en valeur leur intelligence et leur souplesse. Cette discipline implique une bonne harmonie entre le chien et le maître pour aboutir à une entente parfaite de leur équipe. Les participants posséderont à cet effet les notions de bases d'éducation et d'obéissance.

### 1. PARCOURS

Le parcours est composé d'obstacles qui dans leur mise en place sur le terrain, donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide. Le parcours doit être effectué par le chien dans un temps de base défini et selon un ordre imposé de passage des obstacles.

Pour ce faire, les chiens sont répartis en 3 catégories, selon leur taille au garrot, c'est à dire :

- Large : chiens à partir de 43.0 cm au garrot
- Medium : chiens de 35.0 cm jusque et y compris 42.9 cm au garrot
- Small : chiens jusqu'à 34.9 cm au garrot

#### 1.1. Généralités

- Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours d'Agility doit être au minimum de 20 m. x 30 m. Le ring où se trouve ce terrain doit être au moins 30 m. x 40 m.
- Dans le cas de la mise en place de deux ou de plusieurs parcours, il convient de réaliser une séparation fermée ou d'éloigner les rings de 10 m. environ.
- Le parcours proprement dit aura une longueur de 100 m. à 200 m. et, selon la catégorie des épreuves, comprendra de **15** à 20 obstacles dont 7, au minimum, seront des sauts. Chaque set d'obstacles comprendra au moins dix sauts.
- La haie double qui sera franchie d'un seul saut aura une largeur de maximum de 55 cm pour les grands chiens (Large), maximum 40 cm pour les chiens moyens (Medium) et maximum 30 cm pour les petits chiens (Small).
- Lors des combinaisons (de maximum trois obstacles qui compteront pour un seul obstacle) la distance entre les éléments sera de 2 m. pour les Small, de 3 m. pour les Medium, de 4 m. pour les Large. Ces combinaisons ne pourront être réalisées qu'avec des haies à barres (pas de panneaux fixes) et installées en ligne droite.
- Le conducteur doit avoir la possibilité de passer de chaque côté de l'obstacle.
- La distance entre deux obstacles qui se suivent sera de 5 à 7 m.
- 

#### 1.2. Tracé du parcours

Le tracé du parcours est laissé à l'entière imagination des juges, mais il doit comprendre obligatoirement deux changements de direction.

Avant le début des épreuves, ils s'assureront des obstacles mis à leur disposition et en vérifieront la conformité. Ils établiront le parcours et le remettront aux organisateurs pour la mise en place des obstacles suivant le tracé défini. Ils contrôleront l'installation et en feront mesurer la longueur exacte. Un tracé bien conçu doit permettre au chien d'évoluer avec aisance et sans heurts.

Le but est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien et sa vitesse d'exécution sur le parcours afin d'éviter les fautes. En règle générale, il est conseillé de modifier fréquemment le tracé et la position des obstacles afin d'éviter toute automatiser du chien.

### 2. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Aucun entraînement sur le parcours de l'épreuve n'est autorisé. Seule la reconnaissance du parcours par le conducteur, sans son chien, est permise.

Avant le début de chaque épreuve, les juges réuniront les concurrents pour leur communiquer les précisions sur le type d'épreuve, sur le 'temps de parcours standard' (TSP) et le 'temps maximum de parcours' (TMP) qu'ils auront retenu. Ils leur rappelleront le règlement du concours et les critères de cotation.

### 2.1. Choix du temps de parcours standard (TPS)

Le critère pour déterminer le TPS est la vitesse en mètre /seconde choisie pour effectuer le parcours. Ce choix sera fait en fonction du niveau de l'épreuve et de la complexité du parcours. Le TPS (en seconde) est donc obtenu en divisant la longueur exacte du parcours par la vitesse retenue (m / s).

Exemple : pour un parcours de 150 m. et une vitesse retenue de 2,5 m /s, le TPS sera  $150/2,5 = 60$  secondes.

### 2.2. Détermination du 'Temps maximum de parcours' (TMP)

En général, les juges fixent un TMP qui sera le double de la valeur du TPS. Par conséquent, pour un TPS de 60 secondes, le TMP sera de 120 secondes.

Le TMP ne sera jamais inférieur à la valeur du TPS x 1,5.

### 2.3. Déroulement des épreuves

Le conducteur se présente sur le parcours et il place son chien en position bloquée (debout, assis ou couché) derrière la ligne de départ. Si le chien porte encore sa laisse, le conducteur détachera la laisse, enlèvera le collier dont le port n'est pas autorisé en concours pour des raisons de sécurité (ni collier anti-puce ou autre).

Le conducteur ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve.

Le conducteur peut prendre position, à l'endroit de son choix, sur le parcours et sur l'ordre du juge, il donne le commandement de départ à son chien. Le chronomètre déclenchera lorsque le chien franchit la ligne de départ.

Des commandements divers sont autorisés tout le long du parcours. Le conducteur veille à suivre scrupuleusement l'enchaînement des obstacles dans l'ordre de leur numéro en ne touchant jamais le chien ou les obstacles. Le conducteur ne peut pas franchir (ni par dessus, ni par dessous) lui-même les obstacles.

La fin du parcours et du chronométrage prendra effet après le franchissement par le chien de la ligne d'arrivée. Le conducteur rappelle le chien, le met en laisse et sort du terrain.

## 3. OBSTACLES

Les obstacles homologués par la FCI sont les suivants :

- |                         |                  |                     |
|-------------------------|------------------|---------------------|
| 1. Les haies            | 2. Le slalom     | 3. Le viaduc ou mur |
| 4. Le tunnel rigide     | 5. La table      | 6. Le tunnel souple |
| 7. La passerelle        | 8. Le pneu       | 9. La balançoire    |
| 10. Le saut en longueur | 11. La palissade |                     |

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien et leurs dimensions doivent être conformes aux prescriptions ci-dessous et aux schémas annexés.

### 3.1 Les haies

#### 3.1.1 Simples :

- Hauteur : Large 55 à 65 cm. – Medium 35 à 45 cm. – Small 25 à 35 cm.
- Largeur min. 120 cm.

Elles peuvent être construites de façon différente entre les montants avec barres (barres métalliques et PVC déconseillées), panneaux pleins, panneaux à claire voie ou panneaux avec balais qui comporteront toujours une barre de chute en partie supérieure.

Aucune pièce, qu'elle soit amovible ou fixe, ne doit dépasser du support de barres.

### 3.1.2 Doubles

Réalisées par l'assemblage de deux haies qui sont placées en ordre croissant avec une différence de hauteur de 15 à 25 cm.

Aucune pièce, qu'elle soit amovible ou fixe, ne doit dépasser du support de barres.

La plus haute, placée à l'arrière, est réglée à une hauteur maximum de :

Large 55 à 65 cm. – Medium 35 à 45 cm. – Small 25 à 35 cm.


La largeur totale maximum: L : 55 cm. – M : 40 cm. – S : 30 cm. La largeur est mesurée du début de la première barre jusqu'à la fin de la deuxième barre.

### 3.2 Le viaduc ou mur :

Hauteur : Large 55 à 65 cm. – Medium 35 à 45 cm. – Small 25 à 35 cm.

Largeur : minimum 120 cm.

Epaisseur : 20 cm.

Panneau plein ou panneau comprenant 1 ou 2 ouvertures en forme de tunnel. Sur la partie supérieure seront posés des éléments amovibles en forme de 

### 3.3 La table :

Surface minimum 90 x 90 cm. – maximum 120 x 120 cm.

Hauteur : Large 60 cm. – Medium et Small 35 cm.

Elle doit être stable et pourvue d'une partie supérieure antidérapante.

Un compteur électronique avec signal sonore après 5 secondes peut être incorporé dans le dessus de la table, qui sera sensible sur toute sa surface sauf sur une bande de 10 cm sur tout le pourtour

### 3.4 La passerelle

Hauteur minimum 120 cm. – maximum 135 cm.

Largeur de la passerelle : 30 cm.

Longueur de chaque élément : minimum 3.60 m. – maximum 4.20 m.

Les rampes sont pourvues de petits liteaux clouées à espaces réguliers (environ tous les 25 cm.) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Ces liteaux ont 2 cm. de large et sont épais de 5 à 10 mm. Les bords sont sciés ou arrondis.

Les parties inférieures des rampes devront être peintes (sur le dessus et sur les champs) sur une longueur de 90 cm. par rapport au sol pour marquer la zone de contact. Un liteau ne pourra pas être posé à moins de 10 cm. de la partie supérieure de cette zone.

### 3.5 La balançoire

Largeur 30 cm.

Longueur minimum 3.65 m. – maximum 4.25 m.

Hauteur du pivot central par rapport au sol = 1/6 de la longueur de la planche (ex. L = 3.65 m. H = 60 cm.; L = 4.25 m H = 70 cm.)

Elle doit être stable et antidérapante mais ne comportera pas de liteaux. Placer une charge d'un kilo entre le pivot et l'extrémité de la balançoire, son basculement jusqu'au sol doit s'effectuer entre 2 et 3 secondes. Si ce n'est pas le cas, il faut adapter la balançoire.

Aux deux extrémités de la planche seront peintes (sur le dessus et sur les champs) des zones de contact de 90 cm de longueur mesurées à partir de l'extrémité.

### 3.6 La palissade

Composée de deux éléments formant un angle entr'eux.

Largeur : 0.90 m, qui pourra être portée en partie basse à 1.15 m.

Hauteur : le point le plus haut par rapport au sol : 1,70 m. et sous un angle de 101,5° pour tous les chiens.

La longueur des rampes sera compromise entre 2,65 et 2,75 m.

Les rampes sont pourvues de liteaux placés à espaces réguliers (environ tous les 25 cm.) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Ces liteaux sont larges de 2 cm. et épais de 5 à 10 mm. – les bords en sont sciés ou arrondis.

Sur les parties inférieures des rampes seront peintes des zones de contact (sur le dessus et sur les champs) de 106 cm., mesurées à partir du sol. Les liteaux sont au moins à 10 cm. de la limite des zones de contact.

Le faite de la palissade ne présentera aucun danger pour le chien, au besoin on fixera une faîtière de protection en caoutchouc.

- 3.7 Le slalom  
Un nombre de poteaux (8, 10 ou 12) en matière non pliable, ayant un diamètre de 3 à 5 cm. et une hauteur de 1 à 1.20 m. La distance entre les poteaux est 60 cm.  
Le support de barre aura une épaisseur maximum de 8 mm.
- 3.8 Le tunnel rigide  
Diamètre intérieur environ 60 cm.  
Longueur 3 à 6 m.  
Flexible, il permettra de former une ou plusieurs courbes.
- 3.9 Le tunnel souple  
L'entrée est formée par un arceau rigide d'environ 90 cm. de long, d'une hauteur de 60 cm. et d'une largeur de 60 à 65 cm. La sortie est en matériau souple dont la longueur est de 2.50 à 3.50 m. et d'un diamètre de 60 à 65 cm.  
Si possible la sortie doit être fixée et les points d'ancrage distants d'environ 50 cm. les uns des autres.
- 3.10 Le pneu  
Diamètre intérieur : minimum 45 cm. – maximum 60 cm.  
Distance de l'axe du pneu par rapport au sol : Large 80 cm. – Medium et Small 55 cm. Pour des raisons de sécurité la partie inférieure du pneu sera obturée.  
Le pneu sera réglable en hauteur par un système de cordes ou de chaînes; des fixations rigides sont exclues.  
Pour assurer la stabilité du pneu (éviter le renversement) les matériaux léger ne seront pas utilisés, le pneu doit être solide et stable - la base est formée de planches sur le sol, qui auront une longueur d'environ de 1,5 fois la hauteur du sol au bord supérieur de pneu en catégorie Large.
- 3.11 Le saut en longueur  
Composé d'éléments légèrement inclinés placés les uns après les autres pour obtenir un saut en longueur de :  
Large 1.20 m. à 1.50 m. (4 à 5 éléments)  
Medium 0.70 m. à 0.90 m. (3 à 4 éléments)  
Small 0.40 m. à 0.50 m. (2 éléments)  
Largeur des éléments : 1.20 m.  
Les éléments sont placés en ordre montant. L'élément le plus bas (toujours à l'avant) : 15 cm.  
Hauteur : élément le plus élevé : 28 cm.  
Épaisseur des éléments 15 cm.  
Les quatre coins doivent être délimités par des piquets d'environ 1.20 m. de haut. Ils sont indépendants des éléments du saut et leurs extrémités supérieures seront protégées pour assurer la sécurité du chien et du conducteur.
- 3.12 Départ et arrivée  
Les piquets qui délimitent les lignes de départ et d'arrivée seront placés à maximum 1 m. de l'obstacle et leur écart sera égal à la largeur du saut plus 50 cm. de chaque côté. Si le chien passe à coté du premier obstacle, il sera sanctionné d'un refus et le chronomètre manuel commencera dès qu'il aura passé la ligne de départ.  
Il faut également prévoir un espace d'au moins 6 m. avant la ligne de départ et au moins 6 m. derrière la ligne d'arrivée.

#### 4. LES JUGEMENTS :

Les décisions des juges ne peuvent être mis en question ni donner lieu à des discussions. Ils sont irrévocables.

##### 4.1 Généralités

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles, dans l'ordre prescrit, sans effectuer de fautes, et ceci dans la limite du TPS. Toutefois, le TPS n'est qu'un indice de base; en aucun cas la rapidité ne doit être considérée comme critère principal.

Le parcours d'agility n'est pas une course de vitesse mais une course d'adresse. En cas d'ex-aequo la décision se fera en faveur du conducteur qui aura le moins de fautes aux obstacles. En cas d'égalité de fautes aux obstacles, on tiendra compte, pour le classement, du meilleur temps. Si par hasard deux chiens se trouvaient être ex-aequo à la fois en pénalités sur obstacles et au chronomètre, une épreuve de barrage peut être effectuée ; celle-ci sera déterminée par les juges.

#### 4.2 Pénalités : deux types de pénalités sont d'application :

- Pénalités pour fautes de parcours
- Pénalités pour dépassement du TPS

##### 4.2.1 Fautes aux obstacles :

###### 4.2.1.1. Fautes d'ordre général

Le conducteur ne peut pas passer entre les piquets de départ et d'arrivée. S'il le fait, il se verra pénalisé de 5 points et, de plus, son passage déclenchera le chronomètre.

Le conducteur qui touche volontairement le chien pendant le parcours : 5 points à chaque fois. (Toucher le chien involontairement n'est pas pénalisé, sauf s'il en résulte un bénéfice).

Le conducteur touche un obstacle : 5 points de pénalisation à chaque fois.

Dépassement du TPS : 1 point de pénalité par seconde (au 100ième/sec.)

###### 4.2.1.2. Fautes aux obstacles : chaque faute est pénalisée de 5 points.

Les tombés : La faute est établie chaque fois qu'un élément d'un obstacle tombe, également après le passage du chien et jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'obstacle suivant.

Les zones de contact : Sur la palissade, la balançoire et la passerelle, le chien doit obligatoirement poser une patte, ou au moins une partie de la patte, sur les zones de contact, aussi bien à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est une faute.

Ces fautes (tombée d'un obstacle ou manquer une zone de contact) sont pénalisées, mais le conducteur poursuit son chemin.

Les refus: cette faute couvre à la fois les arrêts devant l'obstacle où le chien n'est plus en mouvement sur le parcours, les dérobades latérales pour éviter l'obstacle, le dépassement de l'obstacle obligeant le chien à faire un demi-tour pour le franchir, le saut entre le cadre et le pneu, le franchissement en oblique du saut en longueur, le passage du saut en longueur en marchant, le chien qui met une patte ou la tête dans un tunnel et qui se retire.

En cas de refus, le conducteur doit remettre son chien sur l'obstacle refusé, sinon il se verra éliminé. Il en est de même pour le slalom où le conducteur doit corriger chaque faute.

###### 4.2.1.3. Fautes spécifiques à un obstacle:

- La table: le chien doit y marquer un temps d'arrêt de 5 secondes. Le chien peut sauter sur la table de trois côtés. Si le chien passe sous la table ou la dépasse et saute sur la table par derrière (soit dans le sens opposé à celui du parcours), cela sera considéré comme un refus (pénalité de 5 points) mais l'exercice ne devra pas être recommencé.

Si le chien glisse de la table et saute à nouveau, même du mauvais côté, cela sera considéré comme une faute mais le chien ne sera pas exclu. Si le chien quitte la table avant la fin du comptage et le signal du juge, le chien sera pénalisé de 5 points. Il devra reprendre sa place sur la table et le comptage recommencera, sous peine d'exclusion. Le conducteur qui touche une table munie d'un comptage électronique et déclenche celui-ci sera exclu.

-La passerelle: le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des 4 pattes la partie descendante sera pénalisé d'un refus.

-La balançoire: Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir franchi l'axe de basculement sera pénalisé d'un refus. Quitter la balançoire avant qu'elle ne touche le sol sera pénalisé d'une faute.

-La palissade: Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des 4 pattes la partie descendante sera pénalisé d'un refus.

-Le slalom: Au départ le premier piquet doit se trouver à la gauche du chien, le deuxième à sa droite et ainsi de suite. Le chien doit donc onduler entre les piquets.

Une entrée incorrecte sera considérée comme un refus. Si le chien manque une porte, il sera pénalisé d'une faute - le chien ne sera pénalisé qu'une seule fois pour une porte manquée, les autres fautes et réparations sont considérées comme perte de temps.

Un chien qui refait le slalom par plus de deux portes sera exclu, même si ces portes ne sont pas prises consécutivement.

Le slalom doit être franchit correctement avant de négocier l'obstacle suivant et, si le conducteur n'y prend garde, le chien sera exclu lorsqu'il prend l'obstacle suivant.

-Le saut en longueur : les éléments en sont disposés de manière à obtenir une longueur désirée selon les catégories (catégories L – M – S).

Sauter à travers, passer à côté de l'obstacle ou marcher sur l'obstacle seront considérés comme des refus.

Renverser un élément, poser une patte sur le sol entre les éléments ou prendre appui sur un des éléments, sont des fautes.

Effleurer un élément n'est pas pénalisé.

Le chien ou le conducteur ne doivent pas être sanctionnés lorsqu'ils touchent ou renversent l'un des poteaux marqueur du saut en longueur, même si ceci provoque la chute de l'un des éléments.

-Combinaison de 2 ou 3 obstacles : une combinaison ne peut être utilisée qu'une seule fois dans un parcours et consiste en maximum 3 haies séparées composées de lattes (pas de panneaux). Ces sauts doivent être placés en ligne droite. Chaque élément composant le combiné sera jugé indépendamment. Les refus ou fautes s'ajoutent donc sur chaque obstacle. En cas de refus sur l'un des obstacles, le chien peut passer les autres éléments sans être éliminé, mais il doit recommencer l'ensemble de la combinaison correctement avant prendre l'obstacle suivant. Prendre une haie à l'envers est sanctionné par une élimination.

#### 4.2.2 Fautes entraînant l'élimination :

- Incorrection envers le juge
- Brutalité envers le chien
- Dépassement du temps maximum de parcours
- Au troisième refus sur l'ensemble du parcours
- Suivre un parcours incorrect ou omettre un obstacle
- Prendre un obstacle dans le mauvais sens
- Le conducteur prend lui-même un obstacle (par dessus ou par dessous)
- Le conducteur touche la table électronique et déclenche le compteur
- Replacer le chien au départ après qu'il a franchi la ligne de départ
- Le chien porte un collier ou le conducteur tient quelque chose en main
- Arrêt définitif du parcours par le conducteur qui sort du terrain sans ordre du juge
- Le chien souille le terrain, le quitte ou n'est plus sous contrôle du conducteur
- Le chien mordille constamment le conducteur
- Le chien ou le conducteur détruisent un obstacle qui ne pourra plus être négocié correctement

L'élimination entraîne la disqualification et le conducteur, sauf avis contraire du juge, doit immédiatement quitter le terrain avec son chien. L'élimination est signalée clairement de manière sonore par le juge.

Tous les cas non prévus seront résolus par le juge. De début à la fin du concours, le juge doit faire preuve d'une égale mansuétude ou de la même sévérité.

#### 4.3. Cas de force majeure

Pour des raisons indépendantes de la volonté du conducteur (obstacle tombé par le vent, tissu du tunnel souple entortillé), le juge peut arrêter le conducteur. Après la remise en état de l'obstacle, le juge fera repartir le chien au début du parcours. Toutes les pénalités reçues auparavant restent valables, mais il n'y aura plus de pénalité jusqu'à l'endroit de l'arrêt. Le conducteur s'appliquera à négocier son parcours dans les meilleures conditions.

#### 5. QUALIFICATIONS /MENTIONS

Pour les épreuves, les qualificatifs suivants sont décernés :

- |   |   |            |
|---|---|------------|
| - de 0 à 5,99 points de pénalités totales   | : | Excellent  |
| - de 6 à 15,99 points de pénalités totales  | : | Très bon   |
| - de 16 à 25,99 points de pénalités totales | : | Bon        |
| - de 26 (ou plus) points de pénalités       | : | Non classé |

Total des pénalités : les fautes de parcours + les fautes de temps.

Le 'Brevet d'Agility FCI' est attribué au chien ayant obtenu trois fois la qualification 'Excellent' avec un parcours sans fautes lors d'épreuves d'agility du 1<sup>e</sup> degré sous au moins deux juges différents.

#### 6. CLASSEMENT

Le classement se fera en tenant compte

- 1: du total des pénalités (pénalités de parcours + pénalités de temps)
- 2 : en cas d'égalité du total des pénalités, le chien ayant le moins de fautes de parcours sera le premier.
- 3 : En cas d'égalité du total des pénalités et des pénalités de parcours, le chien le plus rapide sera le premier (d'application surtout lors de parcours sans fautes).

#### 7. ORGANISATION DE CONCOURS

Les clubs qui désirent organiser une épreuve d'Agility devront :

- 1 : Disposer d'un terrain délimité de 20 x 40 m. minimum. La nature du terrain sera telle qu'elle ne présente aucun danger pour le chien ou le conducteur.
- 2 : Inviter un juge nommé pour ce programme par son OCN et reconnu par la FCI.
- 3 : Prévoir le personnel de ring nécessaire au bon déroulement du concours :
  - \* 1 assistant du juge qui transcrira les pénalisations annoncées par le juge afin de lui permettre de ne pas quitter des yeux le chien qui évolue.
  - \* 2 chronométreurs chargés du chronométrage du temps de parcours (1 officiel et 1 contrôle).
  - \* 2 commissaires de terrain chargés de remettre en place les obstacles tombés et de retendre le tunnel souple après chaque passage.
  - \* 2 secrétaires qui transcriront les résultats sur les feuilles de jugement et sur les tableaux des résultats, qui établiront le classement et rempliront les carnets de travail.
  - \* 1 commissaire aux concurrents qui aura la charge de veiller à l'accès et la sortie du terrain par les concurrents afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve
  - \* 1 équipe (6 personnes) pour assurer le montage et /ou le déplacement des obstacles suivant les directives du juge.

#### 8. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS

Peuvent participer :

- a : aux épreuves officielles d'Agility, homologuées par la FCI, comptant pour l'attribution du brevet d'agility FCI et pour la sélection aux épreuves nationales ainsi qu'au championnat du

monde de la FCI, tous les chiens âgés de plus de 18 mois inscrits à un 'livre des origines' reconnu par la FCI et dont le conducteur est membre d'un club appartenant à une OCN affiliées à la FCI.

Les participants devront posséder un carnet de travail délivré par leur OCN dans lequel seront inscrits tous les résultats des concours.

- b : aux épreuves non homologuées : tous les chiens de plus de 18 mois - avec ou sans pedigree, mais qui sont identifiés avec tatouage ou puce et dont le conducteur est membre d'un club faisant partie d'une OCN affiliée à la FCI.  
Les participants devront posséder un carnet de travail délivré par leur OCN dans lequel seront inscrits tous les résultats des concours.

Ne peuvent pas prendre part aux épreuves :

Les chiennes en période de gestation

Les chiennes sous l'influence de leur sexe, sauf pour les épreuves spécifique et championnats

Les chiens atteints de maladies apparentes ou blessés

Les chiens dopés

- Les chiens provenant de ou allant dans une région infectée par la rage devront être munis d'un certificat de vaccination antirabique valide.
- Les participants étrangers devront justifier de leur appartenance à une OCN reconnue par la FCI et qu'ils participent aux concours officiels dans leur propre pays (brevet d'agility FCI).
- Une conduite correcte de la part des participants est exigée. Une conduite brutale envers le chien sera lourdement sanctionnée et la disqualification sera immédiate, quelle que soit la plainte qui pourra être introduite.
- Le club organisateur a le droit de refuser toute inscription.

## 9. EPREUVES, CATEGORIES ET CLASSES DE TRAVAIL

Deux types d'épreuves sont prévues :

### 9.1. Epreuves d'agility officielles homologuées par la FCI Epreuves non-homologuées

#### 9.1.1. Trois catégories sont prévues :

- Small : Les chiens jusqu'à 34.9 cm au garrot
- Medium : Les chiens de 35.0 cm à 42.9 cm au garrot
- Large : Les chiens de plus de 43.0 cm au garrot

Note : les catégories prévues, Small, Medium et Large, sont prévues pour les chiens selon la description ci-dessus de la hauteur au garrot. En cas de doute, le conducteur présentera un justificatif officiel de la mesure de la hauteur au garrot du chien par un juge d'exposition ou d'agility reconnu et la mention sera portée dans le carnet de travail.

#### 9.1.2 Classes :

##### 9.1.2.1. Les épreuves homologuées comprennent deux classes :

- A. Agility : un parcours comprenant tous les obstacles, dont également les obstacles à zone de contact et la table.
- B. Jumping : un parcours sans obstacles à zone de contact ni table.

##### 9.1.2.2 Les classes ou épreuves ci-dessus comprennent trois degrés :

- A. 1<sup>e</sup> degré : pour les chiens n'ayant pas encore obtenu le 'brevet agility' de la FCI.
- B. 2<sup>e</sup> degré : pour les chiens ayant obtenu le 'brevet agility' de la FCI.

- C. 3<sup>e</sup> degré : pour les chiens ayant été classés trois fois ‘excellent’ sans fautes, dans les 3 premiers, lors d’épreuves du 2<sup>e</sup> degré.

Note : La descente du 3<sup>e</sup> degré vers le 2<sup>e</sup> degré, comme du 2<sup>e</sup> degré vers le 1<sup>e</sup> degré est possible, toutefois les modalités en sont laissées à l’OCN.

Lors de l’installation du parcours le juge veillera à utiliser les obstacles qui sont sans danger et conformes aux normes imposées par la FCI.

Remarques :

- Epreuves agility 1<sup>e</sup> degré : maximum 3 obstacles avec zone de contact (au choix du juge).
- Epreuves agility 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés : maximum 4 obstacles avec zone de contact (au choix du juge).
- Le premier et la dernier obstacle doit toujours être une haie - le premier une haie simple - ne fond pas partie d’une combinaison.
- Les combinaisons et les haies double ne seront pas utilisés en 1<sup>e</sup> degré.  
Le slalom et les sauts combinés ne sont utilisés qu’une seule fois par parcours.
- Le pneu, la haie double et le saut en longueur sont toujours installés en ligne droite par rapport au sens du parcours.
- La différence entre les épreuves agility des grades 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> est :
  - le degré de difficulté et la longueur du parcours
  - la rapidité d’exécution du parcours est progressive.

Les mêmes remarques sont d’application pour les catégories Medium et Small ci-dessus mais les obstacles doivent être conformes aux normes adoptées pour ces catégories.

Les résultats obtenus aux épreuves homologuées seront transcrits dans les carnets de travail et permettront l’accès aux championnats nationaux, voire au championnat du monde FCI.

## 9.2 Epreuves non homologuées

Organisées à l’initiative de chaque pays dans l’esprit de l’agility en préservant la sécurité du chien et du conducteur.

Le juge en précisera les règles avant le début de chaque épreuve. Les pénalités standards ou spécifiques pourront être appliquées en fonction du type d’épreuves. Le nombre de classes et de parcours organisés pendant ces épreuves sera déterminé par le club organisateur en fonction du temps disponible et du nombre de chiens.

## 10. CHAMPIONNAT DU MONDE D’AGILITY DE LA FCI

### 10.1 Organisation

Un championnat du monde agility est organisé annuellement. Le vainqueur se verra attribuer le titre de ‘Champion du Monde d’Agility’.

En principe, le championnat du monde d’agility est organisé le premier weekend complet du mois d’octobre. Une dérogation éventuelle doit être approuvée par la commission d’agility de la FCI. Les OCN candidates à l’organisation d’un championnat du monde d’agility doivent en faire la demande au président de la commission d’agility de la FCI cinq ans avant la date projetée en apportant les précisions suivantes :

- Nom de l’OCN candidate
- Lieu et date prévus
- Description et plan des installations et du terrain choisi ainsi que des moyens mis à disposition qui devront être conformes au cahier des charges du Championnat du Monde d’Agility annexé au présent règlement

Le championnat du monde réunissant les meilleurs représentants de chaque pays affilié à la FCI, le pays organisateur se fera un devoir de donner à cette manifestation l’éclat et la dimension digne d’un Championnat du Monde.

Il apportera tous ses soins à l’organisation matérielle et à l’accueil des participants et des officiels. Des soins particuliers seront apportés à la sonorisation afin de permettre une animation permanente indispensable à la

réussite de la manifestation. Il assurera les contacts auprès des médias, presse, radio, télévision, afin de donner à ce championnat la publicité nécessaire à la venue d'un grand public dans l'esprit de promotion de l'Agility et du chien de race.

L'OCN organisatrice est responsable de l'entière organisation vis-à-vis de la FCI et prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer son bon déroulement. Elle devra, au moins six mois avant le championnat, inviter les OCN à y participer en leur précisant la date limite d'inscription et le nombre maximum d'engagements autorisés en leur demandant de prévoir une tenue uniforme pour leurs équipes.

La Commission d'Agility de la FCI désignera un responsable chargé de veiller au respect du Cahier des Charges remis aux organisateurs et à l'application du règlement Agility de la FCI. Il représentera la Commission et la Société Organisatrice devra lui soumettre son programme d'organisation.

## 10.2 Epreuves du championnat du monde d'Agility :

Les épreuves seront jugées selon les règlements en vigueur de la FCI. Elles se dérouleront sur un terrain de 30 m. x 40 m. avec trois juges (un juge assistant) désignés par la commission d'agility de la FCI, qui veillera à ce qu'un des juges, et le juge assistant, soit originaire du pays organisateur.

Le Championnat du Monde comprendra :

a. : deux épreuves individuelles

- une épreuve agility (avec zones de contact et s' il y a une table, elle doit être équipée d'un compteur électronique).
- une épreuve de jumping (sans obstacles avec zones de contact, ni table).

Les parcours comprendront les obstacles homologués. Les résultats cumulés des deux épreuves désigneront le vainqueur qui se verra attribuer le titre de « Champion du Monde d'Agility ».

En cas d'ex-aequo, uniquement pour la première place, un troisième parcours sera effectué pour départager les concurrents.

b. deux épreuves par équipe de maximum trois chiens

- une épreuve agility (avec zones de contact et s' il y a une table, elle doit être équipée d'un compteur électronique)
- une épreuve de jumping (sans obstacles avec zones de contact ni table, sauf si elle est située au départ, auquel cas elle ne sera pas considérée comme un obstacle).

Les parcours comprennent les obstacles homologués.

Pour le classement, les résultats d'agility et de jumping des trois chiens par équipe sont additionnés.

L'équipe du pays vainqueur se verra attribuer le titre de 'Champion du Monde par Equipe'.

Chien blanc :

Au début de chaque épreuve et après établissement par le juge du TPS, un 'chien blanc' qui ne participe pas au championnat, effectuera le parcours, et ce pour chacune des catégories.

## 10.3 Engagements

Chaque OCN affiliée à la FCI (ou celles ayant une relation proche : AKC, CKC et The KC) peut engager les chiens sélectionnée par elle,

- Les propriétaires et les conducteurs doivent posséder la nationalité du pays qu'il veut représenter ou avoir leur domicile permanent dans ce pays. La vérification relative au domicile du propriétaire et du conducteur incombe à l'organisation canine nationale concernée. En cas de double nationalité, il est possible de procéder à un libre choix ; tous deux ne peuvent toutefois représenter qu'un seul pays.
- Un conducteur ne peut présenter qu'un maximum de quatre chiens.
- Le chien doit être inscrit depuis un minimum 12 mois au livre des origines du pays qu'il représente.

Si des difficultés se présentaient, le Comité Général de la FCI tranchera.

- en classe individuelle : 9 chiens (Large, Medium et Small - confondus). Dont 6 maximum par catégorie.
- en équipe : une équipe de trois chiens par catégorie

Un même chien ne peut concourir qu'en une seule catégorie.

Les vainqueurs en individuel du Championnat de l'année précédente seront sélectionnés d'office pour venir remettre leur titre en jeu et ceci en plus du nombre maximum de chiens autorisés par pays.

Pour être sélectionnés, les chiens doivent posséder un pedigree reconnu par la FCI et avoir obtenu la mention Ex. ou TB lors d'épreuves officielles d'Agility du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré. Les autres critères de sélections sont à l'initiative des OCN.

Les OCN enverront, dans le délai d'inscription, tous les renseignements rassemblés et dûment signés à la société organisatrice. Elles désigneront aussi un 'capitaine', responsable de son équipe vis-à-vis de la société organisatrice.

#### 10.4 Contrôle vétérinaire

Un contrôle vétérinaire sera effectué avant le concours. Les certificats de vaccination antirabique seront également contrôlés. Les chiens malades ou blessés et les chiennes en période de gestation ne seront pas admis à concourir. Les chiennes en chaleur pourront être admises sous réserve qu'elles soient gardées à l'écart des autres participants et qu'elles participent aux épreuves en dernier. Les chiens provenant ou allant dans une région infestée par la rage devront être munis de certificats antirabiques en cours de validité.

#### 10.5. Carnet de Travail

Le carnet de travail du chien est obligatoire et devra être remis à la société organisatrice avant le concours.

#### 10.6. Jury

La Commission d'Agility nommera deux juges qualifiés dont un étranger au pays organisateur, et un juge assistant (agrée par la FCI). Les deux juges sont chargés de juger les parcours, le juge assistant n'étant chargé que de juger la zone de contact de la montée de la passerelle.

Les décisions du juge sont définitives et sans appel.

Le juge n'est pas admis de juger un des membres de sa famille en premier degré, ainsi que les personnes habitant sous le même toit.

Les indemnités des juges sont définies par le cahier des charges du Championnat du Monde d'Agility de la FCI. Il est du devoir du pays organisateur de mettre un interprète à la disposition du juge étranger.

#### 10.7 Récompenses

Dans l'intérêt de l'Agility Internationale, il sera souhaitable que chaque pays participant contribue au succès du Championnat du monde en mettant à disposition de la société organisatrice un Prix d'Honneur.

### CHAMPION INTERNATIONAL D'AGILITY

Le titre de 'Champion International d'Agility' est décerné au chien inscrit à un livre des origines reconnu par la FCI, qui obtient au moins 3 fois le CACIQg dans une épreuve officielle d'agility dans 2 pays différents sous 2 juges différents. Un seul de ces certificats pourra être obtenu dans le pays d'origine. Entre l'obtention du premier et du dernier CACIAg il y aura eu, au moins, un laps de temps de un an et un jour.

Le CACIAg est décerné, lors d'une épreuve pour laquelle la FCI a donné la permission de le mettre en compétition, au premier chien classé sans fautes.

## **Deuxième Partie :**

### **REGLEMENT BELGE DU PROGRAMME D'UTILITY**

Les règlements de la FCI sont d'application, complétés suivant les normes belges et approuvés par URCSH.

#### 1. DIRECTIVES GENERALES

##### 1.1 Règlement général d'organisation

Les concours d'agility sont organisés selon les règlements généraux de l'URCSH en vigueur pour tous les concours et épreuves de travail.

Il faut remarquer que les concours, même déjà publiés dans le calendrier sportif, doivent encore faire l'objet d'une demande officielle auprès de la SRSB et cela deux mois au moins avant la date d'organisation.

Pour l'organisation d'un concours avec CACIAG., les clubs doivent poser leur candidature auprès de la section 4C qui la soumettra à la SRSB. Cette candidature sera déposée en même temps que la demande pour le concours (calendrier sportif).

##### 1.2 Critères généraux de jugement

Ne pourront juger ce programme que les juges nommés par la commission de qualification de l'URCSH ou reconnus par la FCI. Ils observeront les règlements existants et les cotations prévues, cependant leurs jugements seront sans appel.

Conformément aux règlements de l'URCSH relatifs au jugement des épreuves de travail, l'épreuve officielle d'Agility (classe ouverte) sera toujours jugée par 2 juges qui jugeront le parcours agility. Un juge suffit pour les autres formes d'épreuves.

Les juges pourront prétendre aux indemnités normales conformément aux règlements de l'URCSH.

Tous les cas fortuits seront résolus par les juges qui tiendront toujours compte des directives et des règlements du présent programme.

Si d'éventuelles sanctions sont prises, en dehors des cotations, elles doivent être décidées par les deux juges en fonction, à l'unanimité. Un rapport succinct sera envoyé à la section 4C.

##### 1.3 Terrain

Le club organisateur disposera d'un terrain d'au moins 20 m. x 40 m., clôturé, sur lequel un parcours pourra être installé.

Dans le cas de la mise en place de deux ou plusieurs parcours, une séparation fermée sera réalisée entre chaque ring ou les rings seront distants de 10 m. environ.

La nature du sol du parcours sera telle que la prévention des glissades et des chutes du conducteur et du chien sera autant que possible effective.

En outre, les dispositions nécessaires seront prises pour écarter toute possibilité de lésions occasionnées au conducteur et au chien.

#### 1.4 Participation

Peuvent participer aux concours d'agility tous les chiens qui ont obtenu la 'Licence Programme Agility' et qui sont âgés d'au moins 15 mois le jour du concours. Les chiennes en chaleur pourront être admises à la Coupe et au Grand Prix de Belgique et/ou à d'autres finales et épreuves de sélection majeures pour autant qu'elles soient gardées à l'écart des autres concurrents et qu'elles soient présentées aux épreuves en dernier.

Avant d'accéder au terrain du concours, chaque conducteur devra remettre le carnet de travail du chien au secrétariat du club organisateur sous peine de voir la participation du chien refusée.

Les chiens sans origine reconnue participent avec un carnet de travail barré. Les propriétaires de ces chiens s'engagent à ce que leur prochain chien possède un pedigree reconnu par la FCI.

Tous les prix délivrés sous le contrôle de la SRSB et de l'URCSB ne peuvent profiter qu'à des chiens en possession d'un pedigree reconnu par ces instances.

#### 1.5 Inscriptions

L'inscription se fait par écrit et est toujours accompagnée du montant de l'inscription. L'inscription oblige au paiement. Il est possible de s'inscrire jusqu'à 3 semaines avant le concours. Les organisateurs ont le droit de refuser des inscriptions sans devoir en justifier la raison.

#### 1.6 Organisation des épreuves

##### 1.6.1 Généralités

Les organisateurs tiendront compte des points suivants :

- Les jugements ne peuvent pas commencer avant 10.00 h. Toutefois, sous certaines circonstances et si indispensable pour la bonne marche de l'organisation, tenant entre autre compte du nombre de participants, une épreuve d'agility peut commencer à 9.00 h.
- Dans l'horaire du concours, une pause d'environ 1 h. sera prévue à midi.
- La proclamation des prix aura lieu au plus tard à 18.00 h.
- Par journée d'épreuves, les parcours prévus doivent être en rapport avec le nombre de participants, les terrains disponibles, l'horaire, les collaborateurs, etc., afin que l'organisation se déroule facilement et que chaque juge ait finalement un maximum de 450 chiens à juger dont max. 300 sur un parcours standard.

##### 1.6.2 Epreuves de sélection pour le CM :

Chaque année sportive, à partir du 1er juillet au 31 juin, 15 épreuves seront signalées (agility 3° degré) comme entrant en ligne de compte pour la sélection au CM.

De ces 15 épreuves, seuls les 10 meilleurs résultats peuvent être soumis, et ce pour le parcours standard et pour le jumping de la même épreuve.

Selon le tableau ci-dessous, une classification est faite par parcours, des points étant attribués aux 10 premiers en Large et aux 5 premiers en Small et Medium. Les participants étrangers n'y sont pas repris, mais ils entrent en compte pour le classement du jour.

Large

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agility	20	16	12	10	8	6	4	3	2	1
Jumping	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Medium/Small

Place	1	2	3	4	5
Agility	20	16	12	10	8
Jumping	10	7	5	3	1

Les listes de la classification des 10 premiers en Large et des 5 premiers en Small et Medium, tant que pour le parcours agility que pour le jumping seront soumis à moins l'un des juges officiels pour contrôle et confirmation (nom + signature). Ces listes seront annexées au catalogue et envoyées au secrétariat de la section 4C.

Lors des épreuves de sélection, le même conducteur présentera toujours le chien et, si le chien est sélectionné pour le CM, il sera également présenté par le même conducteur.

Les chiennes en chasse peuvent participer à la condition d'être gardées à l'écart des autres chiens et qu'elles effectuent le parcours en dernier lieu.

Un conducteur ne peut être sélectionné pour le CM qu'avec un seul chien. Les conducteurs ayant plusieurs chiens ne peuvent donc présenter que les résultats d'un seul de leurs chiens.

Les trois meilleurs résultats finaux des trois catégories - Small, Medium et Large - sont sélectionnés pour participer au CM. En cas d'un ex æquo le chien qui a obtenu le plus de premières places en parcours agility a priorité. En cas d'égalité, le plus de deuxièmes places sont prises en considération etc.

Si pour quelque raison que ce soit, une équipe (conducteur/chien) ne peut pas participer au CM, une équipe de réserve peut être intégrée. Cette équipe doit alors figurer le plus haut possible dans le classement de sa catégorie, la limite étant de 25% par catégorie.

#### 1.7 Obligations administratives

Les organisateurs inscriront les résultats obtenus par chaque participant dans son carnet de travail, c'est à dire tant pour le parcours agility que pour le jumping, le total des points de pénalisation et, pour le 1<sup>e</sup> degré, la qualification obtenue et pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, les places obtenues dans le classement. (Pour les épreuves de sélection voir 1.6.2).

Les organisateurs feront parvenir les résultats obtenus (catalogues complétés) à la S.R.S.H., le secrétariat général de l'U.R.C.S.H., le secrétariat de la section 4C et de la commission agility, et ce endéans les 14 jours suivant le concours. Lors des épreuves de sélection pour le CM la feuille des résultats obtenus sera également envoyée à la section 4C.

Le jour du concours il est interdit de modifier les catalogues en changeant, en supprimant ou en y ajoutant des participants ou chiens. Uniquement des changements concernant les clubs, degrés ou conducteurs sont admis et doivent être faits par le secrétariat.

A noter que les clubs qui organisent un concours d'agility avec attribution du CACIAg doivent faire signer cinq catalogues complets par les juges, et envoyés 2 exemplaires à la SRSB, 1 au secrétariat général de l'U.R.C.S.H. et 1 au secrétariat 4C.

#### 1.8 Conducteurs

Sur le parcours officiel un chien peut être présenté par une personne autre que le propriétaire. Il y aura toutefois lieu de l'indiquer sur le formulaire d'inscription et dans le catalogue. Pour les autres types d'épreuves on peut renoncer à cette obligation. Chaque conducteur devra être affilié à un club reconnu par l'U.R.C.S.H. et devra mentionner le nom de ce club sur le formulaire d'inscription.

Par année sportive (01.04 à 31.03), une équipe – conducteur avec chien – ne pourra participer aux concours que sous le nom d'un seul et même club, sauf accord écrit et réciproque des clubs concernés.

Les participants étrangers ont leurs propres carnets de travail, émis par leur OCN.

#### 1.9 Juges

Les organisateurs inviteront les juges par écrit car seule une invitation écrite suivie d'une confirmation écrite sera formelle. Au moins une semaine avant la date du concours, les juges devront être avisés du nom des autres juges en fonction, du programme de la journée (programme + nombre de participants), de l'endroit exact du concours (plan du terrain) et des obstacles disponibles.

Le juge est responsable pour déroulement aisé du concours dans son ring.

#### 1.10 Epreuves, catégories et classes

##### 1.10.1 Epreuves

Les épreuves qualifiées de 'homologuées' et de 'non homologuées' dans le règlement d'agility de la FCI peuvent être organisées conjointement en Belgique.

##### 1.10.2 Catégories

Selon les règlements de la FCI, 3 catégories sont reconnues :

- Small chiens jusqu'à 34.9 cm au garrot
- Medium chiens de 35.0 cm à et inclus 42.9 cm au garrot
- Large chiens à partir de 43 cm au garrot

Note : Les catégories énumérées, Small, Medium et Large, se réfèrent aux chiens ayant une hauteur au garrot comme décrite ci-dessus. En cas de doute, le conducteur devra fournir une pièce officielle certifiant la taille au garrot de leur chien, mesuré par deux juges reconnus à cet effet, taille inscrite dans le carnet de travail.

1.10.1 Classes : Par catégorie, les classes suivantes sont reconnues :

a: Agility 1<sup>e</sup> degré

Pour les chiens, âgés d'au moins 15 mois le jour de l'épreuve, et qui ont obtenu la 'Licence Programme d'Agility' (voir plus loin dans ce règlement).

b: Agility 2<sup>e</sup> degré

Les chiens âgés d'au moins 18 mois et qui ont obtenu au moins 6 x Excellent - dont maximum 3 x en jumping – lors d'épreuves du 1<sup>e</sup> degré peuvent (sur base volontaire) passer au 2<sup>e</sup> degré. Etant passé en 2<sup>e</sup> degré, il ne sera plus possible de revenir en 1<sup>e</sup> degré.

Les chiens qui obtiennent 15 x Excellent sur le parcours agility lors d'épreuves du 1<sup>e</sup> degré sont obligés de passer en 2<sup>e</sup> degré.

Les chiens avec pedigree du 2<sup>e</sup> degré sont pris en compte pour la participation à la 'Coupe de Belgique Agility' de la S.R.S.H.

c. Agility 3<sup>e</sup> degré

Pour les chiens qui, lors des épreuves d'agility du 2<sup>e</sup> degré ont fait au moins 8 x un parcours sans fautes (0 pénalités) et en ordre utile pour obtenir un 'droit de passage'.

Des ces 8 résultats, un maximum de 3 peuvent être obtenus en jumping.

Le nombre de 'droit de passage' est déterminé, pour le catégorie Large, par tranche de 30 chiens participants (résultats au catalogue) c-a-d : de 1 à 30 participants : 1 droit de passage (1<sup>ière</sup> place), 31 à 60 participants : 2 droits de passage (1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> place), 61 à 90 participants : 3 droits de passage (1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> place), etc.

Pour les catégories Small et Medium, le nombre de 'droit de passage' est déterminé, par tranche de 20 chiens participants (résultats au catalogue) c-a-d : de 1 à 20 participants : 1 droit de passage (1<sup>ière</sup> place), 21 à 40 participants : 2 droits de passage (1<sup>ière</sup> et 2<sup>ième</sup> place), etc.

Le passage au degré supérieur est obligatoire après 15 x sans fautes au parcours agility et en ordre utile pour obtenir un 'droit de passage' lors d'épreuves du 2<sup>ième</sup> degré. Lorsque ces résultats (15 x sans fautes et 'droit de passage') sont obtenus au cours d'une même année sportive, le conducteur n'est obligé de passer au 3<sup>ième</sup> degré qu'après l'épreuve de la 'Coupe de Belgique Agility'.

Si ce résultat n'est pas obtenu au cours d'une même année sportive, le conducteur est obligé de passer en 3<sup>ième</sup> degré immédiatement après que ce résultat ait été obtenu. Les chiens avec pedigree du 3<sup>ième</sup> degré agility sont pris en compte pour la participation au 'Grand Prix de Belgique Agility' et aux championnats internationaux.

d. Classe vétérans

Pour les chiens âgés de plus de 7 ans, quelle que soit la catégorie et la classe auxquelles ils appartiennent. Il n'y aura donc qu'une seule classe de 'vétérans'. Le passage en classe 'vétérant' se fait volontairement, mais après une seule participation en classe vétérans il ne sera plus permis de revenir dans la classe précédente. La mention 'vétérant' sera inscrite dans le carnet de travail.

La classe 'vétérant' n'est pas prise en compte pour une sélection en vue d'une participation à un championnat national ou international.

Cette classe est également organisée lors de chaque épreuve et, pour la valoriser, un classement sera établi et des prix seront distribués.

Note : les résultats de passage valable, aussi bien pour le 1<sup>ier</sup> que pour le 2<sup>ième</sup> degré, sont notés sur la feuille de résultats prévue à cet effet. Le jour du concours, chaque passage est contrôlé par un des juges en fonction, qui confirme le passage (nom et signature du juge). La participation dans une classe supérieure (passage) ne peut se faire qu'après contrôle de la feuille des résultats dûment remplie, par un juge d'Agility qualifié qui confirme le passage (date, nom et signature du juge). Après, la feuille des résultats est transmise au secrétariat de la section 4C.

Remarques :

- Le parcours en classe 'vétérans' est un parcours du 2<sup>e</sup> degré pour lequel la hauteur des sauts est adaptée (Large : 45 cm – Medium : 35 cm – Small : 25 cm) et où ni le pneu ni la palissade ne seront installés.

2. PARCOURS : voir règlement FCI

3. DEROULEMENT DES EPREUVES : voir règlement FCI

4. OBSTACLES :

Les obstacles homologués par la FCI.

Les obstacles ne peuvent présenter aucun danger pour le chien leurs dimensions doivent être conformes aux descriptions.

Note :

Les haies : Hauteur des montants : environ 120 cm ; En cas de montants latéraux éventuels leur largeur est d'environ 50 cm et la hauteur est d'environ 120 cm, le côté supérieur étant incliné jusqu'à environ 70 cm. Les montants latéraux sont construits de sorte qu'ils ne puissent causer de dommages au chien (par ex. excroissances pointues, etc.) ou que le chien ne puisse sauter au travers.

Les sauts doubles sont composés de deux sauts simples. Des assemblages rigides sont interdits.

Les lattes auront un diamètre de 3 à 5 cm et leurs couleuvres trancheront sur celle des alentours.

5. LES JUGEMENTS : voir règlement FCI

6. QUALIFICATIONS / MENTIONS / CLASSEMENTS : voir règlement FCI

7. ORGANISATION DE CONCOURS : voir règlement FCI

8. ADMISSION A L'AGILITY

#### 8.1 Généralités

Etant donné que, dans le sport canin, la sécurité pour le chien et le conducteur doit prévaloir, il est admis qu'avant de pouvoir participer à un concours d'agility, les chiens doivent parvenir à un certain degré d'obéissance et qu'en outre les conducteurs puissent démontrer qu'ils ont un ascendant suffisant sur leur chien. Pour le prouver, les conducteurs et leurs chiens seront soumis au passage d'une épreuve qui leur permettra d'acquérir la 'Licence Programme d'Agility'. Cette épreuve est accessible à tous les chiens qui, le jour de l'épreuve, sont âgés de minimum 15 mois et en possession d'un carnet de travail. Conformément aux réglementations de la SRSB, ces épreuves sont jugées par deux juges d'Agility.

Les épreuves pour l'obtention de la 'Licence Programme d'Agility' peuvent être organisées lors d'un brevet d'obéissance si elles restent indépendantes de l'épreuve d'obéissance. De même, les épreuves peuvent être organisées comme épreuves indépendantes ou associées à une épreuve d'agility. Dans ce cas, les organisateurs doivent pouvoir disposer de l'espace, du temps et des juges nécessaires.

#### 8.2 L'exercice

Le jugement des chiens se fait lors d'un parcours simple (degré 0) qui doit se composer de tous les obstacles (slalom, tous les obstacles avec zones de contact, le saut en longueur, le pneu, le tunnel rigide, le tunnel souple, la table et complété par un maximum de 5 sauts en hauteur).

Le parcours est disposé en forme de huit (plus ou moins), les obstacles sont placés dans un ordre variable, la table étant toujours placée au milieu (au croisement du huit). Les obstacles sont placés

selon le règlement (distance et hauteur) et numérotés, indiquant ainsi la direction de départ déterminée par les juges.

Le chien part de la table, effectue un demi cercle (la moitié du huit), revient sur la table (pause). Après le décompte (5 sec.) le chien effectue le second demi cercle (la moitié du huit) et termine à nouveau sur la table. Le début du décompte commence au moment où le chien quitte la table (départ) et se termine lorsque le chien, à la fin du parcours, est à nouveau sur la table (finish). La position du chien au départ, lors de la pause et au finish est libre.

Le TSP est déterminé (distance x vitesse) sur base d'une vitesse moyenne de 2.25 m./sec. (minimum 2 m./sec. – maximum 2.50 m./sec.), y compris le temps passé sur la table. Si l'état du terrain devait ne pas le permettre, il pourra exceptionnellement être dérogé à ce minimum.

Pour terminer l'épreuve avec succès, il faut obtenir au minimum la qualification 'Très Bon' (total maximum 15.99 pénalités). Si l'épreuve n'est pas réussie, un repêchage est toléré (parcours complet à refaire). Si ce repêchage ne réussit pas, le chien n'est pas reçu. Les participants ayant réussis et désirant faire le parcours une seconde fois pour éventuellement améliorer leur résultat peuvent le faire pour autant que le juge soit d'accord et, dans ce cas, le meilleur résultat entrera en ligne de compte. Dans les carnets de travail, les résultats sont uniquement notés comme étant réussis ('R') ou non réussis ('NR'). Un maximum de 30 participants par heure sont autorisés.

Après avoir réussi le 'L.P.A.', le chien pourra participer aux épreuves agility 1<sup>ière</sup> degré. Le conducteur peut participer autant de fois qu'il le désire aux épreuves 'L.P.A.' avec le même chien, mais s'il a participé une seule fois à une épreuve du 1<sup>ière</sup> degré, il n'est plus possible de retourner en arrière.

## 9. TYPES D'EPREUVES

### 9.1 Concours officiels

Les concours d'agility comprennent : un parcours agility et un jumping. Ce sont les épreuves officielles dont les résultats doivent être notés dans les carnets de travail.

D'autres formes d'épreuves peuvent être prévues et organisées. Les juges veilleront à rappeler aux conducteurs les règlements régissant les épreuves et le système d'attribution des points.

9.1.1 Parcours Agility : voir les règlements

9.1.2 Parcours Jumping : voir les règlements

### 9.2. Formes d'épreuves reconnues

#### 9.2.1 Gamblers :

Le but de ce parcours est de ramasser le plus grand nombre de points possible dans un temps fixé au préalable. Le but est atteint en prenant correctement 2 fois le maximum d'obstacles auxquels une valeur en points a été octroyée. Les obstacles pris incorrectement ne sont pas pris en compte, mais le temps alloué s'écoule.

Un bonus peut y être ajouté quand le parcours est terminé dans un temps fixé au préalable.

#### 9.2.2 Parcours libre :

Une variante du gamblers, toutefois les obstacles doivent être pris une fois correctement dans un ordre arbitrairement choisi et endéans un temps préalablement fixé.

Les chiens n'ayant pas pris tous les obstacles ou pris un des obstacles deux fois sont éliminés.

#### 9.2.3 Knock Out (parcours par élimination) :

Deux participants effectuent un parcours identique côte à côte. Le vainqueur est sélectionné pour le tour suivant. Ce parcours peut être aussi mis en rond.

#### 9.2.4 Estafette :

Dans une équipe composée de deux ou plusieurs participants, chaque participant effectue tout ou une partie du parcours préalablement défini par les juges.

9.2.5 Deux dans le carré :

Une équipe de deux participants, dont un effectue le parcours pendant que l'autre attend dans un carré, doit effectuer deux fois un parcours bien défini. Si le chien fait le parcours sans fautes, le parcours doit être fait une deuxième fois par l'autre chien. Lorsque l'un des deux commet une faute, l'autre doit continuer le parcours depuis l'endroit où la faute a été commise.

9.3. Autres types de parcours

9.3.1 Parcours progressif :

Un parcours composé d'obstacles de saut dont la hauteur évolue de façon progressive. Une valeur en points est attribuée à chaque obstacle en fonction de sa hauteur. Du moment que le chien fait une faute le temps est arrêté et le conducteur quitte le parcours en gardant les points gagnés.

9.3.2 Snooker :

Un certain nombre d'obstacles placés suivant un schéma déterminé doit être négocié correctement dans l'ordre indiqué. Quand une faute est commise, le conducteur doit arrêter son parcours.

9.3.3 Puissance et rapidité :

Un parcours en deux parties dont la première contient les obstacles à points de contact, le slalom, le saut en longueur et la haie double. Quand celle-ci est achevée sans commettre de faute, le conducteur peut commencer la seconde qui est un parcours de jumping.

9.3.4 Aller et retour :

Un parcours avec un nombre restreint d'obstacles qui peuvent être négociés dans les deux sens. Le conducteur dispose d'un temps déterminé (TSP) pour prendre autant d'obstacles que possible dans le sens 'aller'. Si le temps disponible n'est pas expiré, il commence alors la partie 'retour'. Une valeur en points est également attribuée à chaque obstacle et le temps total est pris en compte.

Note

A ces parcours, on peut encore ajouter toutes sortes de variantes. Toutefois, il est important que ces parcours offrent toutes les garanties de sécurité tant pour le chien que pour le maître et que celui-ci soit informé au sujet du règlement et des critères de notation relatifs à cette épreuve.